



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019 A 20H15

Etai^{ent} présents :

Mesdames CAVALLIN Adeline, SALINIER Marie-José, TAILLARD Isabelle, FOUCAULT Isabelle (arrivée à 20h20),
Messieurs LALLEMANT Patrice, MATHIEU Philippe, POSTY Alain, PROST Jean-Michel

Etai^{ent} absents excusés :

Monsieur FENAUX Éric donne procuration à Monsieur POSTY Alain

Etai^{ent} absentes non excusées :

Mesdames LAURENT Rachel, JOURDET Alexandra

Secrétaire de séance : Monsieur POSTY Alain

Président de séance : Monsieur MATHIEU Philippe

APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 17 SEPTEMBRE 2019

Le CR est approuvé à l'unanimité.

BOIS : TARIFS ET REGLEMENT AFFOUAGE

Renouvellement des tarifs de l'année précédente

- Bois d'affouage : 9 € / stère
- Nettoyage, éclaircissement parcelle 3 20 € le lot
- Sapin de Noël suivant disponibilités:
 - Petit (2m maxi) 10 €
 - Grands par tranche de 2m 10 €

Le conseil à l'unanimité accepte ces tarifs

Le Maire présente le règlement d'affouage.

Le Conseil accepte à l'unanimité ce règlement.

L'ONF propose de continuer l'arrachage des ronces parcelles 4-5-6-7 pour un coût de 3340 € (8 ha) et le nettoyage de la parcelle 22 pour un coût de 3848 €.

Le conseil à l'unanimité accepte l'arrache des ronces. Le nettoyage de la parcelle 22 sera reporté ultérieurement.

OUVERTURE DES PLIS

Suite à l'appel d'offre lancée le 17 octobre 2019, 4 entreprises ont répondu. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 8 novembre 2019 avec le bureau d'études EVI.

L'entreprise retenue est CLIMENT TP pour un montant de 88 990,70 € HT

Le conseil adopte à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier et faire les demandes de subvention nécessaires au projet.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire expose qu'il y a vente :

- d'une propriété sise au 1 rue de Bart, parcelles C344 et 347.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas préempter.

- d'une propriété sise au 8 rue de Dung, parcelles ZB 153 et 156.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas préempter.

TAXE D'AMENAGEMENT

Cette taxe s'applique aux opérations d'aménagement de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, soumises à un régime d'autorisation, sous réserve des exonérations.

Le conseil à l'unanimité décide de reconduire le taux de 2 % et de conserver l'exonération pour les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400m².

PMA : CONVENTION TRIPARTITE

Dans le cadre de la compétence « Promotion du tourisme » et du schéma de développement touristique 2017-2021 adopté par le Conseil de Communauté en date du 21 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération a élaboré un schéma de circuits touristiques afin de permettre la découverte du territoire du Pays de Montbéliard par une pratique de la randonnée pédestre, du VTT et du cyclotourisme, en complémentarité avec les autres modes de déplacements non motorisés.

Les objectifs sont multiples, à savoir :

- assurer un cheminement sécurisé et confortable,
- garantir un balisage de qualité et cohérent à l'échelle de l'agglomération,
- valoriser l'identité et les richesses du Pays de Montbéliard par une signalétique adaptée.

Cette convention a pour but d'autoriser le passage, le balisage et l'entretien de l'itinéraire inscrit dans le schéma de circuits touristiques, et de répartir les missions communales (entretien de l'emprise des chemins) et communautaires (implantation et entretien du balisage, de la signalétique et des équipements de confort).

La commune de PRESENTEVILLERS est propriétaire de parcelles sur la commune de Dung, il convient donc d'établir une convention entre PMA, Presentevillers et Dung.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer cette convention.

PLH (PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT)

PMA présente son nouveau PLH 2020-2025. Un document de synthèse a été distribué aux conseillers afin qu'ils puissent donner leur avis.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à ce nouveau projet.

CLECT

Le 9 octobre 2019, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie afin d'évaluer le coût net des charges transférées résultant de la décision de ne pas conserver, au titre de l'exercice communautaire, la compétence librement consentie d'entretien des bords de route et chemins ruraux de l'ancienne communauté de communes des 3 Cantons (CC3C).

Conformément à l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il appartient aux conseils municipaux, par délibérations concordantes, d'approuver le rapport de la CLECT.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à approuver le rapport de la CLECT du 9 octobre 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide,

- d'approuver le rapport de la CLECT en date du 9 octobre 2019 tel que présenté ;
- de notifier cette décision à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération

PMA : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2018

Le rapport adressé au préalable à tous les conseillers n'a fait l'objet d'aucune remarque.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Ecole : Effectifs rentrée scolaire 2019-2020 : 98 élèves répartis en 4 classes :
 - Petits/Moyens : 24
 - Grands/CP : 25
 - CE1/CE2 : 26
 - CM1/CM2 : 23
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2018 : Le rapport adressé au préalable à tous les conseillers n'a fait l'objet d'aucune remarque.
- En vue de la préparation du bulletin municipal, la commission communication se réunira le mercredi 20 novembre à 20h00 en mairie.
- Patrice LALLEMANT informe que le lien pour tester le haut débit à domicile ne fonctionne pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h53.

Fait à Presentevillers, le 22 NOV. 2019
Le secrétaire de séance,
Alain POSTY

